

ERIC DUMARTIN

**Expert Comptable
Commissaire aux Comptes**

ASSOCIATION PROTECTION CIVILE HERAULT

15 rue des Christols
34517 BEZIERS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Mérignac, le 17 mars 2023

Membre d'une Association Agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque

Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Nouvelle Aquitaine
Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine
9 impasse Jules Hetzel 33700 MERIGNAC

Tél. : 05 56 34 24 23 Fax : 05 56 34 26 53 Mail : eric.dumartin@cabinetcef.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022**

Aux membres,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Protection Civile Hérault relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

1- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



2- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation dans leur ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V – RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le



contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI – RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime



suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac,
Le 17 mars 2023.

Le Commissaire aux Comptes
Eric DUMARTIN



Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	52 089	34 017	18 071	2 339
Autres immobilisations corporelles	190 304	58 627	131 677	122 736	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 061		9 061	1 561	
TOTAL (I)	251 454	92 644	158 809	126 636	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	11 272		11 272	32 392
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	67 548		67 548	64 814	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	78 820		78 820	97 207
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	330 274	92 644	237 629	223 843	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			9 061	1 561	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					



Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	125 301	56 161
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	21 282	69 140
	Total des fonds propres	146 583	125 301
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	82 210	94 375	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	82 210	94 375	
Total des fonds associatifs	228 794	219 675	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 836	4 168	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	8 836	4 168	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	237 629	223 843	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	21 282,47	69 139,74	
(1) Dont à moins d'un an	8 836	4 168	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2022	31/12/2021	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	13 848	2 357	
	Prestations de services	185 791	177 267	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	12 570	900	
	Dons	53 567	9 488	
	Cotisations	680	950	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	3 462	578	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 237		
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	271 155	191 540	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	3 672	1 143
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		220 679	106 877	
Impôts, taxes et versements assimilés		100	100	
Rémunération du personnel		5 250	753	
Charges sociales				
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		20 156	10 393	
Dotation aux provisions				
Autres charges		13 264	5 038	
Total des charges d'exploitation		263 122	124 305	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		8 033	67 235	
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Intérêts et produits financiers	1 060		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
2 - RESULTAT FINANCIER		1 060		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		9 094	67 235	
Produits financiers	Produits exceptionnels	12 244	2 940	
	Charges exceptionnelles	55	1 035	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		12 189	1 904
	Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
TOTAL DES PRODUITS		284 459	194 480	
TOTAL DES CHARGES		263 177	125 340	
EXCEDENT ou DEFICIT		21 282	69 140	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	321 231	212 832	
	Bénévolat	53 646	7 467	
	Prestations en nature			
	Dons en nature	267 585	205 365	
	CHARGES	321 231	212 832	
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services	53 646	7 467	
	Personnel bénévole	267 585	205 365	



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et notamment le respect des dispositions fixées par le règlement ANC N° 2018-06 applicable aux associations et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **237 629** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **284 459** euros et un total **charges** de **263 177** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **21 282** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications admises

Règles et Méthodes Comptables

par l'avis 2005-D du Comité D'urgence du CNC, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage sans rechercher leur durée d'utilisation.

Immobilisations décomposables : l'association n'a déterminé aucun composant existant sur les biens figurant à l'actif à l'ouverture de l'exercice. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en fonds propres et font l'objet d'un amortissement selon le même rythme que le bien financé.

Annexe libre

· Rémunération des dirigeants :

En application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les administrateurs de l'association ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature
- L'association ne comprend pas de dirigeant salarié.

· Compte d'Emploi Annuel des Ressources (Règlement ANC N° 2018-06) :

Au titre de l'exercice, l'association a procédé à des opérations faisant appel à la générosité publique concernant des opérations non affectées. Les recettes issues étant inférieures au seuil légal, le Compte d'Emploi Annuel des Ressources n'est pas fourni, de même que le compte de résultat par Origine et Destination.

- Autres informations :

L'association est affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), et à ce titre bénéficie d'une délégation de l'agrément national pour participer aux missions de sécurité civile délivré par Arrêté Ministériel du 30 août 2006, renouvelé.

- Evaluation des contributions volontaires en nature :

La valorisation des heures de bénévolat a été faite sur la base de la recommandation de la FNPC, à savoir 15 € de l'heure.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	33 771		18 317			52 089
Instal., agencement, aménagement divers			23 212			23 212
Matériel de transport	163 792		3 300			167 092
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	197 564		44 829			242 393
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 561		7 500			9 061
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 561		7 500			9 061
TOTAL	199 125		52 329			251 454

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	31 432	2 585		34 017
	Autres instal., agencement, aménagement divers		641		641
	Matériel de transport	41 056	16 930		57 986
	Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 489	20 156		92 644	
TOTAL		72 489	20 156		92 644

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 061	9 061	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	11 272	11 272		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		20 333	20 333	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés					
Autres dettes	8 836	8 836			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		8 836	8 836		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	56 161	69 140		125 301
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	69 140		69 140	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	94 375			94 375
Provisions réglementées				
TOTAL	219 675	69 140	69 140	219 675

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature Dons en matériel	53 646	7 467
Prestations en nature	53 646	7 467
Bénévolat Heures de bénévolat, valorisées à 15 € / heure (recommandation FNPC)	267 585	205 365
	267 585	205 365
Total	321 231	212 832

Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens dons de matériels et autres	53 646	7 467
Prestations	53 646	7 467
Personnel bénévole Heures de bénévolat, valorisées à 15 € / heure (recommandation FNPC)	267 585	205 365
	267 585	205 365
Total	321 231	212 832